

No. 28160

UNITED NATIONS
and
SPAIN

**Exchange of letters constituting an agreement ou the third
United Nations/Food and Agriculture Organization of
the United Nations/European Space Agency workshop
on microwave remote sensing technology, to be held at
Maspalomas, Canary Islands, Spain, 10-14 June 1991.
New York, 21 May and 7 June 1991**

Authentic texts: English and Spanish.

Registered ex officio on 7 June 1991.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
et
ESPAGNE

**Échange de lettres constituant uu accord relatif à la troisième
réunion de travail sur la technologie de télédétection par
ondes ultra-courtes organisée par l'Organisation des
Nations Unies, l'Orgauisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture et l'Agence spatiale euro-
péenne, devant avoir lieu à Maspalomas (îles Canaries)
[Espagne] du 10 au 14 juiu 1991. New York, 21 mai et
7 juin 1991**

Textes authentiques : anglais et espagnol.

Enregistré d'office le 7 juin 1991.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ ON THE THIRD UNITED NATIONS/FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS/EUROPEAN SPACE AGENCY WORKSHOP ON MICROWAVE REMOTE SENSING TECHNOLOGY, TO BE HELD AT MASPALOMAS, CANARY ISLANDS, SPAIN, 10-14 JUNE 1991

ÉCHANGE DE LETTRES CONSITUANT UN ACCORD¹ RELATIF À LA TROISIÈME RÉUNION DE TRAVAIL SUR LA TECHNOLOGIE DE TÉLÉ-DÉTECTION PAR ONDES ULTRA-COURTES ORGANISÉE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE, DEVANT AVOIR LIEU À MASPALOMAS (ÎLES CANARIES) [ESPAGNE] DU 10 AU 14 JUIN 1991

Publication effected in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations as amended in the last instance by General Assembly resolution 33/141 A of 19 December 1978.

Publication effectuée conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies tel qu'amendé en dernier lieu par la résolution 33/141 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978.

¹ Came into force on 7 June 1991 by the exchange of the said notes.

¹ Entré en vigueur le 7 juin 1991 par l'échange desdites lettres.